

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT

Par arrêté n° A2017_96 du 26 septembre 2017, le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise a organisé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT.

A cet effet, Monsieur Alain BOBARD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du 22/08/2017 de la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête se déroulera à la Mairie de BREUIL-BOIS-ROBERT, **du lundi 23 octobre 2017 à 16h00 au vendredi 24 novembre 2017 à 19h00 inclus aux jours et heures habituelles d'ouverture, soit les lundi de 16h00 à 18h00, mardi de 17h00 à 19h00, vendredi de 17h00 à 19h00 et samedi de 10h00 à 12h00.** Pendant ces horaires, le dossier sera consultable en version papier et sur un poste informatique. Le dossier sera aussi consultable sur le site Internet : www.gpseo.fr/urbanisme

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et,

- soit consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet
- soit les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de PLU, Mairie de BREUIL-BOIS-ROBERT – Rue de la Libération – 78930 BREUIL-BOIS-ROBERT.
- soit les adresser par courriel à enquete-publique-plu-breuil-bois-robot@gpseo.fr

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence en Mairie :

- lundi 23 octobre de 16h00 à 18h00**
- vendredi 10 novembre de 10h00 à 12h00**
- samedi 18 novembre de 10h00 à 12h00**
- vendredi 24 novembre de 17h00 à 19h00**

Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

L'autorité environnementale a rendu un avis sur le projet consultable sur le site mentionné ci-dessus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur, transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise qui en adressera une copie à M. le Maire de BREUIL-BOIS-ROBERT, dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de BREUIL-BOIS-ROBERT. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera compétent pour approuver le projet de PLU de BREUIL-BOIS-ROBERT.